

**COMMUNE DES GARENNES SUR LOIRE
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MAI 2021

Convocation du 25 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi trente et un mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire,
Messieurs LÉZÉ Joël et PRONO Michel, Maires délégués,
Mesdames et Messieurs, BAINVEL Marc, PERRON Jocelyne, CORBEAU Jean-Michel, LECOEVRE Estelle, CARMET Christian, BONNIER-BORE Audrey, LEROY Philippe, Adjoints au Maire,
Mesdames et Messieurs, BRANCHEREAU Frédéric, CHOQUET Amandine, CLAIN Fabienne, DAVIAU Nelly, DEFONTAINE Jacques, GRIFFON Jérôme, LECRIVAIN Bertrand, LEGENDRE Anne-Florence, MERIC Dominique, MOREAU Olivier, PAPIN Nathalie, PELLETIER François, PIHOUEE Valérie, PORCHER Maryvonne, RICHAUME Stéphane, SALVETAT Arnaud, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mesdames GIBAULT Audrey, MATAILLET Mathilde, VAN HILLE Catherine.

Était absent :

Etaient représentés : Madame MATAILLET Mathilde

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur MOREAU Olivier, conseiller municipal.

21.05.00 Administration Générale– Huis clos

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la mise en place du couvre-feu.

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de tenir cette séance à huis-clos.

21.05.01 Administration Générale - Approbation Du Procès-Verbal Du 26 Avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 Avril 2021 est soumis à l'approbation du conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

21.05.02 Finances – Demande De Subvention Auprès Du Centre National Du Livre – Soutien A La Relance Des Bibliothèques

Monsieur le Maire expose :

Le conseil d'administration du Centre National du Livre a voté, le 15 mars dernier, la création d'une aide exceptionnelle destinée à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales. Cette aide consiste en une subvention soutenant l'achat, par les bibliothèques, de livres imprimés, afin d'accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et de renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques. Le taux de concours du CNL au projet soutenu varie de 15% à 30%, ce niveau varie en fonction du crédit d'acquisition de livres.

Il rappelle qu'au cours de sa séance du 29 mars 2021, le conseil municipal a adopté le budget général de la commune dans lequel un crédit d'acquisition de livres d'un montant de 14 500 €uros a été inscrit, contre 8 500 €uros sur l'année 2020. Cette augmentation de budget étant exceptionnellement liée aux travaux d'extension de la médiathèque qui viennent de s'achever.

Compte-tenu de ce montant d'acquisition de 14 500 €uros, le taux de subvention pourrait-être de 25%.

Il propose donc au conseil municipal de solliciter auprès du CNL une subvention au taux de 25 %, soit 3 625 €uros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- **Solliciter** une subvention auprès du Centre National du Livre.

21.05.03 Finances – Budget Général – Décision Modificative

Sur proposition de la commission finances, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à modifier le budget communal pour l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

Budget Commune - Section Fonctionnement :

Imputation – libellé		En €uros
673	Titres annulés sur ex. antérieurs - Reversement participations communes / enfance	3 500,00
6811	Dotations aux amortissements	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	87 500,00
TOTAL DEPENSES		101 000,00
7788	Reversement pénalités PAV	2 000,00
73111	Fiscalité	22 000,00
74834	Compensation sur Taxes foncières	6 600,00
74835	Compensation sur Taxes d'habitation	10 600,00
7411	Dotation Forfaitaire	13 900,00
74121	DSR	25 700,00
74127	DNP	20 200,00
TOTAL RECETTES		101 000,00

Budget commune - Section d'investissement :

Imputation – libellé		En €uros
21318 - Prog. 95	Complément travaux Cercle la Paix	3 000,00
21318 - Prog. 103	Travaux Supplémentaires Médiathèque (Avenants marché)	4 000,00
202 - Prog. 126	Honoraires PLU St Jean	1 620,00
21531 - Prog. 200	Branchements eau potable et eau usée	4 500,00
020	Dépenses imprévues	18 187,00
TOTAL DEPENSES		31 307,00
28188	Dotation Amortissements	10 000,00
1341 - Prog. 178	Ajustement DETR (Stade des Garennes)	-71 805,00
1322 - Prog. 195	Ajustement CTR Equipement Culturel	5 612,00
021	Virement à la section de fonctionnement	87 500,00
TOTAL RECETTES		31 307,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative ci-dessus.

21.05.04 Finances – Tarifs - Livre « Le Parc Des Garennes En Toutes Lettres »

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal l'édition de l'ouvrage « Le Parc Des Garennes En Toutes Lettres » qui a pour vocation d'être donné lors de cérémonies et vendu aux administrés.

Il propose donc de fixer le prix de vente de celui-ci à 10.00 € l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer le prix de vente à 10.00 €.

21.05.05 Finances – Redevance D'occupation Du Domaine Public - GRDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux gestionnaires des voies publiques de mettre à la charge des concessionnaires une redevance annuelle pour occupation de leur domaine public.

A titre indicatif, il indique que GRDF a déclaré l'existence au 1er janvier 2021 de 18.636 km de réseaux situés en domaine public et de 421 m du domaine public occupé par des chantiers de distribution de gaz.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, avec effet au 1er janvier 2021 :

- par application du décret 2007-606 du 25 avril 2007, le montant annuel des redevances relatives à l'occupation du domaine public à verser par les concessionnaires, ainsi qu'il suit :

$$\begin{aligned} \text{Redevance} &= ((0.035 \text{ €} * L) + 100\text{€}) * \text{coefficient d'actualisation} \quad (L = \text{longueur de voirie occupée par des canalisations de gaz en mètres}) \\ &= (0.035 \text{ €} * 18636) + 100\text{€} * 1.27 \\ &= 955.00 \text{ €} \end{aligned}$$

- par application du décret 2015-334 du 25 mars 2015, le montant annuel de la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz réalisés en 2015 à verser par les concessionnaires, ainsi qu'il suit :

$$\begin{aligned} \text{Redevance} &= (0.35 \text{ €} * L) * \text{coefficient d'actualisation} \quad (L = \text{longueur de voirie occupée par des canalisations de gaz en mètres}) \\ &= (0.35 \text{ €} * 421) * 1.09 \\ &= 161.00 \text{ €} \end{aligned}$$

Soit une redevance globale due par GRDF pour l'année 2021 s'élevant à : 1 116 €uros

21.05.06 Conseil Municipal - Délégation Au Maire – Information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 25 mai 2020 prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Exercice de Droit de Prémption Urbain

Propriétaire	Situation de l'immeuble	Commune Déléguée	Références Cadastrales	Bien	Décision
AUGEARD Florian HAYER Mylène	1 chemin de l'Etang - Martigneau	Juigné sur Loire	AX 102	Maison	Renonciation
MARTIN Jean-Marc et Colette	2 A rue de Chambretault	Juigné sur Loire	AN 309 (ex AN 81p)	Terrain à bâtir	Renonciation
VIAUD Marie-Claire	5 Allée des Saules	Saint Jean des Mauvrets	290 ZK 212 ; 290 ZK 214 ; 290 ZK 90 ; 290 ZK 91	Maison	Renonciation
HUET Eric	29 Grand Rue	Juigné sur Loire	AE 234	Local Commercial	Renonciation
ISOPE Fabien VASSELIN Ghislaine	23 rue Saint Almand	Saint Jean des Mauvrets	290 AH 615	Maison	Renonciation
Consorts MARTIN / RAPICAULT	2 chemin du Bas Plessis	Juigné sur Loire	BI 141	Maison	Renonciation
Consorts VIAUD	1 Square des Champs Rouges	Saint Jean des Mauvrets	290 ZC 306	Maison	Renonciation
Consorts BLANVILLAIN	Pièces du Bois Guillou	Juigné sur Loire	AP 41	Terrain	Renonciation
Consorts DESBOIS	"La Thioire	Juigné sur Loire	AP 9	Terrain	Renonciation

Gestion des Concessions dans les cimetières

Concessionnaire	Durée	Emplacement	Commune Déléguée
JURET Daniel	30	D 64	Cimetière de Juigné
PAPIN Gisèle	15	E 35	Cimetière de Juigné
NEAU Pierrette	30	E 65	Cimetière de St Jean